



Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

AVIS

COMMUNE DE SAINT MARCEL D'ARDECHE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 27 Septembre 2018, le conseil communautaire de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche a défini les modalités de mise à disposition du public relatives à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (délibération n°2018-120). Cette délibération est affichée et consultable au siège de la communauté de communes et à la Mairie de Saint Marcel d'Ardèche.

Par ailleurs conformément aux dispositions de l'arrêté du président de la DRAGA n°DT2018-135 du 14/12/2018 une mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU est organisée en mairie de Saint Marcel d'Ardèche à compter du 14 Janvier 2019, pendant 33 jours. Plus d'informations sur [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr).